

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 25**

**Réseau haut débit Herminéo - Délégation de service public  
Rapport d'activité 2023 du délégataire**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Quimper Communauté a délégué la création et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à haut débit à la société Axione, le 14 avril 2006, pour une durée de 15 ans. À cette fin, Axione a créé la société Quimper Communauté Télécom, entièrement dédiée au projet. Une prolongation de 3 ans a été négociée avec Axione et validé par le conseil communautaire du 18 mars 2021. Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport sur l'exécution de la délégation de service public.**

\*\*\*

Les principaux éléments du rapport 2023 sont les suivants :

**1- La commercialisation des services**

L'activité commerciale de Quimper Communauté Telecom est en baisse sur le segment grand public et stable sur le segment des entreprises. Ces chiffres sont cohérents avec les attentes notamment sur la partie grand public. Cette situation n'est sans doute pas une bonne nouvelle car d'une part de nombreux habitants ne sont toujours pas raccordés à la fibre d'Orange et d'autre part Herminéo ne pourra pas mettre fin rapidement aux services Grand public pour se concentrer sur les raccordements entreprises et sites publics.

**Activité Grand Public :**

Le parc ADSL atteint 691 abonnés à fin 2023, contre 906 à fin 2022. Cette baisse s'explique par la migration des abonnés cuivre vers des offres FTTH en zone AMII déployée par Orange. Il s'agit de tendances nationales.

La technologie LTE a été arrêtée en novembre 2023. L'arrêt du service concernait 40 abonnés répartis auprès de 3 opérateurs. 17 ont pu migrer vers la fibre. Les autres ont été accompagnés par leur opérateur et QCT vers des technologies de type 4 G ou satellitaires.

### **Activité entreprise et sites publics :**

En cumul, à fin 2023, le parc segment entreprises/secteur public atteint 557 clients qui se décompose comme suit :

- 52 clients sur le parc ADSL. C'est une forte baisse (- 13 %) par rapport à l'exercice précédent ;
- 40 sur le parc SDSL. C'est une forte baisse (- 25 %) par rapport à l'exercice précédent ;
- 465 sur le parc fibre. C'est une légère hausse de 0,9 % (+ 4 clients) par rapport à l'exercice précédent.

## **2- Evolution contractuelle :**

### **Signature de l'avenant 25 :**

Herminéo propose de l'internet par les ondes hertziennes (via la technologie LTE qui a remplacé la technologie Wimax) pour les habitants qui n'ont pas d'ADSL. Cependant il est de moins en moins utilisé. Seul 40 foyers utilisaient encore le service à mi-2023 dont 16 étaient d'ores et déjà éligibles à la fibre.

Par ailleurs le contrat de location auprès de TDF du pylône de Ty Sanquer où sont implantés les équipements LTE est arrivé à expiration et nécessite d'être renouvelé par Axione (actuel délégataire) moyennant un loyer important.

Il a donc été proposé à Axione dans le cadre d'un avenant 25, d'entamer la procédure pour mettre fin à ce service sur une période de 6 mois avec un arrêt complet au 31 octobre. Cette période devait laisser le temps au délégataire le temps d'accompagner au mieux les clients et leurs FAI afin que des solutions alternatives (4G, fibre, satellites...) puissent être déployées systématiquement pour chaque utilisateur.

## **3- Le bilan financier**

L'année 2023 enregistre une diminution du chiffre d'affaires de 8 % (- 138 k€) par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2021. À fin 2022 celui-ci s'élève à 1585 k€. Il s'agit de la troisième année consécutive où le CA diminue. Pour l'année 2023, le CA réalisé est supérieur de 13 % aux prévisions soit une différence de + 179 k€.

Cette diminution qui s'explique par une baisse du nombre de clients sur les offres cuivre se caractérise par :

- Une baisse du chiffre d'affaires sur le segment Grand Public de - 87k€ (-29%) ;
- Une baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent sur le segment Entreprises/secteur public de - 109 k€ (-8 %).

Nous constatons que les charges ont augmenté de 41 % entre 2022 et 2023. Celles-ci s'élèvent à 1112 k€ pour l'année 2023 qui s'explique notamment par la signature d'un avenant en 2023 entre QCT et Axione infrastructure qui réalise les travaux et la maintenance du réseau, avec une rétroactivité au 1er janvier 2022. La régularisation 2022 (+ 0,17 M€) est prise en compte dans l'exercice comptable 2023. Il s'agit donc d'un effet en partie transitoire.

À la fin de l'exercice 2023, l'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à 473 k€ en baisse de - 49 % par rapport à celui de 2022. Cette baisse s'explique par le montant important de l'EBE l'année passée (lié à la fin des amortissements de construction du réseau), à la baisse du chiffre d'affaire en 2023 sur la partie grand public et à l'augmentation des charges. Concernant les charges indirectes, celles-ci sont en forte hausse en 2023 du fait de la signature d'un nouveau contrat de prestation de service entre Quimper Communauté Télécom et Axione infrastructure qui réalise les travaux et la maintenance du réseau. Ce contrat signé en 2023 prévoyait une rétroactivité au 1er janvier 2022. Cette rétroactivité a donc impacté artificiellement à la hausse les charges 2023.

Pour autant, s'il enregistre une forte baisse, le résultat d'exploitation reste positif à + 289 k€ contre 774 k€. De la même manière, à fin 2023, le résultat net est en forte diminution à 310 K€ contre 810 K€ en 2022. C'est ainsi la huitième année consécutive que celui-ci est positif. Pour autant, le résultat net en cumul reste négatif sur la DSP (- 1 423 k€).

Le rapport du délégataire a été soumis à la commission consultative des services publics locaux du 18 septembre 2024.

\*\*\*

Le conseil communautaire en prend acte.